



MON COURTIER ENERGIE GROUPE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.657.862 €

Siège social : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux

907 898 944 RCS Bordeaux

RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin 2023

Dans le présent rapport, les termes « **Société** » ou « **MON COURTIER ENERGIE GROUPE** » désignent la société Mon Courtier Energie Groupe désignée en tête du présent rapport. Le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales :

- Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;
- Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ;
- Fox Green, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 912 637 378 ;
- MCE Lyon, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354 ; et
- MCE Angers, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 Rue Voltaire, 49100 Angers et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Angers sous le numéro 883 718 272. MCE Angers était une agence pilote qui n'a aujourd'hui aucune activité opérationnelle, cette agence pilote est à ce jour fermée. Une réflexion à ce sujet est en cours afin de rationaliser l'organigramme du Groupe.

SOMMAIRE

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	4
1 1	Conseil d'administration	4
1 2	Comités	4
1 3	Direction du groupe	5
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	5
2 1	Evènements importants survenus au cours du premier semestre	6
2.1.1	<i>Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé</i>	6
2.1.2	<i>Eléments juridiques</i>	7
2.1.2.1	<i>Nomination du Commissaire aux comptes</i>	7
2.1.2.2	<i>Distribution d'un acompte sur dividende</i>	7
2.1.2.3	<i>Modification de la dénomination sociale de la Société</i>	7
2.1.2.4	<i>Transformation de la Société en société anonyme</i>	7
2.1.2.5	<i>Introduction en bourse de la Société et conclusion d'un contrat de liquidité</i>	8
2 2	Evènements postérieurs au 30 juin 2023	9
2 3	Principaux facteurs de risques	9
2 4	Eléments financiers (synthèse et renvoi)	9
2 5	Transactions avec les parties liées	10
2 6	Détention du capital social et droit de vote de la Société	10
2.6.1	<i>Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2023</i>	10
2.6.2	<i>Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital et attributions gratuites d'actions</i>	12
2.6.3	<i>Actions propres</i>	12
3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2023	13
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	35
5	INFORMATIONS GÉNÉRALES	36
5 1	Carnet de l'actionnaire	36
5 2	Contact	36

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président : Charlie EVRARD

Administrateurs : Guillaume ROUAUD
Romain CASSAGNAUD (Vice-président du Conseil d'administration)
Matthieu BOFFO
Karim LOUHICHI (Vice-président du Conseil d'administration)
Samy DJEBALI
Jean-Christophe CAYOL
Marie-Charlotte FAMILIADES (Administrateur indépendant)
Claire VERNET-GARNIER (Administrateur indépendant)

1 | 2 Comités

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, a débattu sur la mise en place de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middlednext auquel la Société se réfère de manière volontaire. A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité RSE, dont le rôle et le fonctionnement sont décrits ci-après, afin de faciliter les travaux du Conseil d'administration en la matière.

Le Conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés complémentaires. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.

Comité d'audit

A la date du présent rapport, le comité d'audit est composé de :

- Madame Claire VERNET-GARNIER (Présidente du comité d'audit)
- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL

Les membres du comité d'audit et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité d'audit se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et à minima deux fois par an afin d'accomplir les missions suivantes :

- vérifier que la Société s'est dotée et utilise une organisation et des moyens qui lui permettent de donner aux actionnaires et au marché une information comptable fidèle, sincère et loyale,
- s'assurer de l'existence et du respect des procédures de choix du Commissaire aux comptes ainsi que du suivi des recommandations du Commissaires aux comptes,
- s'assurer que les éléments de communication financière sont cohérents avec les comptes de la Société,
- examiner les réponses apportées par la Direction aux questions posées par les autorités boursières et les analystes financiers,
- s'assurer de l'existence et de la bonne application de procédures visant à identifier, qualifier et maîtriser les risques courus par la Société,
- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne.

Comité RSE

A la date du présent rapport, le comité RSE est composé de :

- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES (Présidente du comité RSE)
- Monsieur Guillaume ROUAUD
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Matthieu BOFFO

Les membres du comité RSE et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité RSE se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et formuler des recommandations à cet égard ;
- assurer le suivi des actions de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et leur déploiement.

1 | 3 Direction du Groupe

Directeur général :	Charlie EVRARD
Directeur général délégué :	Guillaume ROUAUD
Responsable Administratif et Financier :	Emilien THOMET
Responsable Juridique :	Isabelle BREGET
Responsable Communication :	Jules POURCHON
Responsable Ressources Humaines :	Carine COURCOUX

1 | 4 Evènements importants survenus au cours du premier semestre

1.4.1 Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé

Le premier semestre de l'année a été marqué par la baisse régulière des prix de gros de l'énergie (électricité et gaz naturel) tout en restant à des niveaux historiquement haut : entre 2 et 3 fois plus élevé qu'avant la crise énergétique. Pour faire face à la hausse historique des prix en 2022, l'état a mis en place un nombre important de dispositifs d'aides avec pour objectif de limiter l'impact pour les entreprises.

Dans ce contexte, la Société a accéléré le développement de son portefeuille avec l'acquisition de plus de 4 000 nouveaux clients professionnels (contre 7 000 pour l'ensemble de l'exercice 2022). Fort de son organisation commerciale et de son expertise métier, la Société a su convaincre ces entreprises d'utiliser ses services pour faire face à la complexité des marchés.

Par ailleurs, le nombre de fournisseurs d'énergie actif sur la période est également reparti à la hausse dans la foulée de la baisse de la volatilité des prix.

Enfin, le maintien à un niveau élevé des prix de l'énergie associé à de nouveaux objectifs de décarbonation de l'économie pousse les entreprises à s'intéresser aux sujets de transition énergétique. Pendant la période, la phase pilote de l'activité dédiée à la « Transition énergétique » a permis de valider la pertinence des solutions de la Société sur ces sujets.

Après une année de stabilisation (une seule ouverture d'agence en 2022), le réseau de licenciés de marque de la Société a de nouveau cru significativement lors du premier semestre 2023. En effet, l'ouverture de 3 nouvelles agences en France (Chambéry, Grenoble, Sarlat), portant ainsi le nombre d'agences au 30 juin 2023 à 26. Ces ouvertures illustrent parfaitement cette nouvelle dynamique de développement permettant de renforcer la présence locale de la Société dans des zones moins denses.

Parallèlement, à la suite de l'introduction en bourse et l'obtention du label Great Place To Work, une importante campagne de recrutement a été initiée pour renforcer les équipes commerciales au sein des agences du réseau.

Au niveau Groupe, la période a également été marquée par une croissance importante des effectifs, principalement afin de structurer les fonctions supports du Groupe (administratif et financier, ressources humaines, juridiques) et d'accompagner le lancement de nouvelles offres de l'activité « Transition énergétique » au cours du 2nd semestre 2023.

Par ailleurs, Mon courtier énergie groupe a été certifié Great Place To Work 2023 et s'est hissé à la 28^{ème} place du classement dans la catégorie "Entreprise de 50 à 250 salariés".

Enfin, en mai 2023, la Société s'est introduite avec succès en bourse sur *Euronext Growth*® Paris en réalisant une augmentation de capital de 7,3 M€ après l'exercice partiel de l'option de surallocation.

1.4.2 Eléments juridiques

1.4.2.1 Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale des associés réunie le 3 janvier 2023 a nommé la société ERNST & YOUNG AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

1.4.2.2 Distribution d'un acompte sur dividende

Dans sa décision en date du 20 mars 2023, le Président de la Société a décidé de répartir un acompte sur dividende de 464.000 euros, soit pour chacune des 2.900.000 actions composant le capital social à la date de la décision du Président, un acompte sur dividende de 0,16 euro, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice en cours.

1.4.2.3 Modification de la dénomination sociale de la Société

L'Assemblée Générale Mixte des associés réunie le 21 mars 2023 a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société, de « FOX » à « MON COURTIER ENERGIE GROUPE ».

1.4.2.4 Transformation de la Société en société anonyme

En date du 21 mars 2023, la Société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'Assemblée Générale Mixte des associés. L'Assemblée Générale du 21 mars 2023 a ainsi constaté la caducité des mandats du Président et du Directeur Général et nommé en qualité de membres du Conseil d'administration :

- Monsieur Charlie EVRARD
- Monsieur Guillaume ROUAUD
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Matthieu BOFFO
- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL
- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES
- Madame Claire VERNET-GARNIER

Lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, le Conseil d'administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de désigner Monsieur Charlie EVRARD en qualité de Président Directeur Général de la Société. Lors de cette même réunion, Monsieur Guillaume ROUAUD a été désigné en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

Enfin, lors de cette réunion, le Conseil d'administration a désigné Messieurs Karim LOUHICHI et Romain CASSAGNAUD en qualité de Vice-présidents du Conseil d'administration.

1.4.2.5 Introduction en bourse de la Société et conclusion d'un contrat de liquidité

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 mars 2023 a autorisé l'introduction de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris.

Le 10 mai 2023¹, la Société a annoncé le lancement de son introduction en bourse sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® Paris au moyen d'une offre à prix ferme. Le succès de cette introduction en bourse annoncé 26 mai 2023², a permis à la Société de réaliser une levée de fonds de 7 millions d'euros.

Avant exercice de l'option de surallocation, le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse s'est établi à 725.388 pour un prix unitaire de 9,65 euros.

La réalisation de l'augmentation de capital correspondante a été constatée par le Président Directeur Général de la Société le 30 mai 2023, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 26 mai 2023, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2023. Le capital social a ainsi été augmenté d'une somme de de 725.388 euros pour le porter de 2.900.000 euros à 3.625.388 euros.

Le 30 juin 2023³, la Société a annoncé l'exercice partiel de l'option de surallocation par TP ICAP à hauteur de 32.474 actions, soit environ 0,3 M d'euros. Par conséquent, le nombre total d'actions émises dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société s'élève à 757.862 actions, portant le montant total de l'offre à 7,3 M d'euros.

1 Cf. Communiqué de presse du 10 mai 2023

2 Cf. Communiqué de presse du 26 mai 2023

3 Cf. Communiqué de presse du 30 juin 2023

La réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation a été constatée par le Président Directeur Général de la Société le 5 juillet 2023, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 26 mai 2023, faisant usage d'une délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2023. Le capital social a ainsi été augmenté d'une somme de de 32.474 euros pour le porter de 3.625.388,00 euros à 3.657.862,00 euros.

Par ailleurs, le 30 juin 2023, la Société a annoncé avoir conclu un contrat de liquidité avec la société TP ICAP. Pour la mise en œuvre de ce contrat, effective le 3 juillet 2023, 230.000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

1 | 5 Événements postérieurs au 30 juin 2023

Se reporter à la note 6.6 des annexes aux états financiers semestriels consolidés présentés en section 3 du présent rapport.

1 | 6 Principaux facteurs de risques

Le lecteur est invité à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®] Paris au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 18 avril 2023 sous le numéro I.23-011 et au sein du Supplément au Document d'enregistrement approuvé le 9 mai 2023 sous le numéro I.23-026. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

1 | 7 Eléments financiers (synthèse et renvoi)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2023 sont traités de manière approfondie dans les annexes aux états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2023 présentés en section 3 du présent rapport.

1 | 8 Transactions avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées au cours des six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe au cours de cette période, figure à la note 6.7 des annexes aux états financiers semestriels consolidés présentés en section 3 du présent rapport.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le Document d'Enregistrement approuvé le 18 avril 2023 par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I.23-011 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

1 | 9 Détention du capital social et droit de vote de la Société

1.9.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2023

La répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 juin 2023 était la suivante :

	Capital social au 30 juin 2023	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
UNI Holding ⁽¹⁾	878.787	24,24%
Bambalouni Invest ⁽²⁾	878.787	24,24%
Titun Consulting ⁽³⁾	659.099	18,18%
Gadaca ⁽⁴⁾	263.639	7,27%
Jinerjy ⁽⁵⁾	219.688	6,06%
Flottant	725.388	20,01%
TOTAL	3.625.388	100,00%

⁽¹⁾ Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur de la Société.

⁽²⁾ Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy DJEBALI, administrateur de la Société.

⁽³⁾ Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie EVRARD, Président directeur général de la Société.

⁽⁴⁾ Société par actions simplifiée (905 340 311 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Guillaume ROUAUD, directeur général délégué de la Société.

⁽⁵⁾ Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe CAYOL, administrateur de la Société.

Compte tenu de l'exercice de l'option de surallocation le 30 juin 2023, dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société (se reporter en section 2.1.2.5 du présent rapport), dont le règlement-livraison est intervenu le 5 juillet 2023, la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 5 juillet 2023 était la suivante :

Capital social au 5 juillet 2023		
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
UNI Holding ⁽¹⁾	878.787	24,02%
Bambalouni Invest ⁽²⁾	878.787	24,02%
Titun Consulting ⁽³⁾	659.099	18,02%
Gadaca ⁽⁴⁾	263.639	7,21%
Jinerjy ⁽⁵⁾	219.688	6,01%
Flottant (dont auto-détenues)	757.862	20,72%
TOTAL	3.657.862	100,00 %

⁽¹⁾ Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur de la Société.

⁽²⁾ Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy DJEBALI, administrateur de la Société.

⁽³⁾ Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie EVRARD, Président directeur général de la Société.

⁽⁴⁾ Société par actions simplifiée (905 340 311 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Guillaume ROUAUD, directeur général délégué de la Société.

⁽⁵⁾ Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe CAYOL, administrateur de la Société.

Depuis l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®], il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®], sera

prise en compte. Pour rappel, la Société ayant été constituée le 6 décembre 2021, l'attribution de droits de vote double ne peut intervenir avant le 6 décembre 2023.

1.9.2 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital et attributions gratuites d'actions

A la date du présent rapport, la Société n'a émis aucun autre titre donnant accès au capital et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

1.9.3 Actions propres

Au 30 juin 2023, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

Il est néanmoins rappelé que le 30 juin 2023, la Société a annoncé avoir conclu un contrat de liquidité avec la société TP ICAP. Pour la mise en œuvre de ce contrat, effective le 3 juillet 2023, 230.000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2023

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
MCE GROUPE
AU 30 JUIN 2023**



Sommaire

1. PROPOS PRELIMINAIRE	3
2. ETATS FINANCIERS.....	3
2.1. Bilan Consolidé	3
2.2. Compte de résultat consolidé	4
2.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	5
2.4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés.....	6
3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	7
3.1. Référentiel comptable.....	7
3.2. Modalités de consolidation	7
3.3. Méthodes et règles d'évaluation.....	8
3.4. Information sectorielle	11
4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	12
4.1. Ecart d'acquisition.....	12
4.2. Immobilisations incorporelles	13
4.3. Immobilisations corporelles	13
4.4. Immobilisations financières	14
4.5. Clients	14
4.6. Autres créances	15
4.7. Impôts différés	15
4.8. Trésorerie nette.....	15
4.9. Provisions pour risques et charges	15
4.10. Emprunts et dettes financières	16
4.11. Dettes fournisseurs	16
4.12. Autres dettes	17
5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	17
5.1. Chiffre d'affaires	17
5.2. Autres produits et charges d'exploitation	17
5.3. Achats consommés.....	18
5.4. Impôts et taxes.....	18
5.5. Charges de personnel.....	18
5.6. Dotations / reprises d'amortissement & provisions d'exploitation	18
5.7. Résultat financier.....	19
5.8. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible /différé	19
5.9. Résultat Exceptionnel	19
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	20
6.1. Honoraires des CAC	20
6.2. Preuve d'impôt consolidée.....	20
6.3. Ventilation des dettes financières par échéance	20
6.4. Engagement hors bilan.....	20
6.5. Effectif moyen.....	21
6.6. Evènements post-clôture.....	21
6.7. Parties liées	21
6.8. Dirigeants.....	21

1. PROPOS PRELIMINAIRE

La société « Mon courtier énergie groupe » est dénommée ci-après dans l'annexe le « Groupe ». La dénomination sociale de la société Mon courtier énergie groupe a été modifiée lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2023 (anciennement FOX).

Mon courtier énergie groupe s'est introduit en bourse sur le marché Euronext Growth ® Paris le 10 mai 2023. Une augmentation de capital a été réalisée le 30 mai 2025 de 0,7 m€ en capital social et 6,0 m€ en prime d'émission. Les frais d'entrée en bourse sont imputés sur la prime d'émission et s'élèvent à 997 k€. Le cours au 30/06/2023 s'est élevé à 9,65€ par action.

2. ETATS FINANCIERS

2.1. Bilan Consolidé

En milliers d'euros	30/06/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Ecarts d'acquisition	1 977	-	1 977	1 977
Immobilisations incorporelles	788	(268)	519	426
Immobilisations corporelles	100	(29)	71	56
Immobilisations financières	93	-	93	93
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres intragroupe	-	-	-	-
Actif Immobilisé	2 957	(298)	2 660	2 551
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	6 048	-	6 048	2 803
Autres créances et comptes de régularisation	1 960	-	1 960	556
Disponibilités	7 877	-	7 877	3 311
Actif circulant	15 884	-	15 884	6 669
TOTAL DE L'ACTIF	18 842	(298)	18 544	9 220
Capital social			3 625	2 900
Primes d'émission			5 526	-
Réserves consolidées			1 114	(260)
Réserves de conversion			-	-
Résultat part du groupe			634	1 818
Capitaux propres part du groupe			10 900	4 458
Intérêts minoritaires			(12)	-
Autres fonds propres			-	-
Provisions pour risques			400	163
Provisions pour charges			9	1
Provisions pour risques et charges			408	164
Emprunts et dettes financières			378	400
Fournisseurs et comptes rattachés			4 729	2 199
Autres dettes et comptes de régularisation			2 141	1 999
Dettes			7 248	4 597
TOTAL DU PASSIF			18 544	9 220

2.2. Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Chiffre d'affaires	10 444	8 494
Autres produits d'exploitation	161	81
Achats consommés	(7 667)	(6 037)
Charges de personnel	(1 661)	(1 037)
Autres charges d'exploitation	(8)	(0)
Impôts et taxes	(43)	(27)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(311)	(78)
Charges d'exploitation	(9 690)	(7 180)
Résultat d'exploitation	914	1 395
Produits financiers	19	0
Charges financières	(3)	(6)
Résultat financier	15	(5)
Résultat courant des sociétés intégrées	930	1 390
Produits exceptionnels	51	-
Charges exceptionnelles	(69)	(0)
Résultat exceptionnel	(18)	(0)
Impôt sur les bénéfices	(290)	(357)
Résultat net des entreprises intégrées	622	1 033
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	622	1 033
Intérêts minoritaires	12	-
Résultat net (part du groupe)	634	1 033
Nombre d'actions	3 625 388	2 900 000
Résultat de base par action en €	0,18	0,36

2.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net total des sociétés consolidées	622	1 818
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non lié à l'exploitation		
Elimination des amortissements et provisions	294	234
Elimination de la variation des impôts différés	(2)	(67)
Elimination des plus ou moins values de cession	18	-
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
Incidence de la var. des éléments non liés à l'exploitation (a)	287	(287)
Variation de BFR	(2 261)	235
Flux de trésorerie provenant de l'activité	(1 043)	1 933
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immos incorp. (net de la var. des dettes)	(153)	(213)
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes)	(23)	(42)
Acquisition d'immos fin. (net de la var. des dettes)	-	-
Prêts et avances consentis	-	(57)
Cessions d'immos incorp. (net de la var. des créances)	-	-
Cessions d'immos corp. (net de la var. des créances)	-	-
Cessions d'immos fin. (net de la var. des créances)	-	-
Réduction des autres immos financières	-	-
Cessions autres actifs	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(176)	(312)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés par la société mère	(464)	(272)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	6 272	-
Emissions d'emprunts	-	1
Remboursements d'emprunts	(22)	(53)
Variation nette des concours bancaires	-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	5 786	(325)
Incidence de la variation ds taux de change	-	-
Incidence chgt de principes comptables	-	(0)
VARIATION DE TRESORERIE	4 566	1 296
Trésorerie d'ouverture	3 311	2 015
Trésorerie de clôture	7 877	3 311

- (a) L'Assemblée générale de MCE GROUPE lors de l'approbation de ses comptes clos le 30 juin 2022 a décidé de verser un dividende à ses associés (272 k€) et de doter la réserve légale (15 k€). Compte tenu des modalités de consolidation de la société MCE GROUPE dans les comptes consolidés au 31/12/2022, le résultat statutaire distribuable et affectable à la réserve légale au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ne sont pas inscrits dans les comptes consolidés de MCE GROUPE. Ces deux opérations ont été retraitées dans le tableau de flux de trésorerie consolidé ci-dessus sur la ligne « Incidence de la var. des éléments non liés à l'exploitation » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et neutralisation de l'écriture avec une extourne sur les comptes présentés au 30 juin 2023.

2.4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Titres d'auto-contrôle	Autres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	2 900	-	0	-	-	0	13	2 913	-	2 913
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	13	-	-	13	(13)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	(272)	-	-	(272)	-	(272)	-	(272)
Autres variations	-	-	(2)	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 818	1 818	-	1 818
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	2 900	-	(260)	-	-	(260)	1 818	4 458	-	4 458
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	1 818	-	-	1 818	(1 818)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	(464)	-	-	(464)	-	(464)	-	(464)
Augmentation de capital	725	5 526	-	-	-	-	-	6 252	-	6 252
Variation de périmètre	-	-	19	-	-	19	-	19	1	20
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	634	634	(12)	622
Situation à la clôture de l'exercice 2023.06	3 625	5 526	1 114	-	-	1 114	634	10 900	(12)	10 888

3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.2. Modalités de consolidation

La société Mon courtier énergie groupe (société consolidante, ci-après nommée le Groupe) a été créée en décembre 2021 et a clôturé son premier exercice au 30/06/2022. La société Mon courtier énergie groupe a changé de date de clôture au 31/12/2022 (second exercice de 6 mois pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022).

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2023 clôturent leur exercice le 31 décembre 2023. Un arrêté semestriel a été réalisé au 30 juin 2023.

Conformément à l'article 111-6 du règlement ANC 2020-01, lorsque la majorité des entités à consolider clôturent leur exercice à une date autre que celle qui est adoptée par l'entité consolidante, la consolidation peut être effectuée à la date de clôture retenue par la majorité des entités consolidées pour leurs comptes individuels.

Ainsi les comptes consolidés de Mon courtier énergie groupe au 31/12/2022, sont composés d'une période de 12 mois des flux de la société Mon courtier énergie groupe, reconstituée à partir de l'agrégation des comptes clos le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article 282-2 du règlement ANC 2020-01, les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2023 présentent en comparatif au compte de résultat des comptes consolidés établis au 30 juin 2022. Pour la réalisation de l'arrêté au 30/06/2022, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Les filiales FOX Green et Mon courtier énergie Espagne ayant été créées sur le 1^{er} semestre 2022 et n'ayant pas de flux significatifs, elles n'ont pas été ajoutées à la situation des comptes consolidés au 30 juin 2022.
- Retraitement des flux de décembre 2021 dans les comptes MCE Groupe clôturés au 30/06/2022, afin d'intégrer des flux au compte de résultat de 6 mois.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

§ Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 30/06/2023 et au 31/12/2022 sont les suivantes :

Sociétés du périmètre de consolidation	31/06/2023			31/12/2022		
	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Mère						
Mon courtier énergie groupe (ex FOX)	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Filiales Françaises						
Mon courtier énergie (MCE)	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MCE Lyon	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MCE Angers	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FOX Green	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Filiales Etrangères						
Mon courtier énergie Espana	IG	90%	90%	IG	100%	100%

Un changement dans le pourcentage de détention est intervenu sur le premier semestre 2023 avec une augmentation de capital de la filiale Mon courtier énergie España de 190 K€ souscrit à hauteur de 170 K€ par la société mère Mon courtier énergie groupe et par le manager de la filiale pour 20 K€. Ce dernier détient désormais 10% de contrôle de cette société.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

• Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération concernée.

- Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A chaque clôture des comptes, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode *Discounted Cash Flow*) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant une prime de risque spécifique au marché.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'achat des titres de la société détenue et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

- **Contrats de crédit-bail et assimilés**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il est précisé que les contrats de location signés par le Groupe ne remplissent pas les critères définis par le règlement ANC 2020-01 des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats sont donc considérés comme des contrats de location simple qui n'impliquent pas de retraitement dans les comptes consolidés.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur la base d'une appréciation au cas par cas du risque de non-recouvrement des créances à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté, du résultat des relances effectuées, des habitudes de règlement.

- **Provisions pour risques et charges**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- **Provision pour risques décommissionnement**

Certains contrats signés avec les fournisseurs d'énergie prévoient des clauses de « décommissionnement ». Le décommissionnement prévoit la rétrocession des commissions de courtage versées par le fournisseur d'énergie aux sociétés du Groupe lorsqu'il y a rupture anticipée du contrat entre le fournisseur d'énergie et le bénéficiaire du contrat d'énergie.

A la clôture, les sociétés du Groupe calculent une provision sur la base de la durée restante des contrats et l'appréciation du risque de non-exécution du contrat pour chaque client bénéficiaire du contrat d'énergie.

- **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 30/06/2023 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3,60% au 30/06/2023 contre 3.77% au 31/12/2022.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- **Impôts sur les bénéfices**

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- **Chiffre d'affaires**

Le Groupe intègre les trois typologies de prestations de services suivantes dans son chiffre d'affaires :

- Prestations de Courtage en énergie

Le chiffre d'affaires lié aux commissions de courtage et facturé au fournisseur d'énergie est intégralement reconnu à la signature du contrat de fourniture d'énergie par le client bénéficiaire avec le fournisseur d'énergie.

- Prestations de gestion des contrats d'énergies

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations (suivi administratif et financier du contrat selon la durée du contrat pour le compte du client auprès du fournisseur d'énergie) par Mon courtier énergie au bénéfice de son client.

- Prestations d'accompagnement à la Transition énergétique

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement énergétique (principalement la mise en place de bornes électriques et identification d'aides financières pour la réalisation de travaux qui améliorent l'efficacité énergétique) est reconnu à la réalisation de la prestation de service.

- **Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action

3.4. Information sectorielle

Conformément à l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, vous trouverez ci-dessous les informations sectorielles suivantes :

- **Concernant l'arrêté au 30/06/2023 (6 mois) :**

- o Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Courtage en Energie (92,0%)	Autres** (8,0%)
Chiffre d'affaires	9 608	836

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par secteur et par zones géographique pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations. La société va prochainement mettre en place un outil analytique de la marge contributive et du résultat d'exploitation contributif de ces activités. L'information analytique sera alors communiquée.

- o Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	France (94,8%)	Europe (5,2%)
Chiffre d'affaires	9 898	546

L'activité commerciale en Espagne a débuté au deuxième semestre 2022 et a enregistré un chiffre d'affaires de 105 k€ sur le 1^{er} semestre 2023.

- **Concernant l'exercice clos le 30/06/2022 (6 mois) :**

- o Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Courtage en Energie (92,5%)	Autres** (7,5%)
Chiffre d'affaires	7 857	637

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

- o Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	France (96,1%)	Europe (3,9%)
Chiffre d'affaires	8 163	331

L'activité commerciale en Espagne a débuté au deuxième semestre 2022.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	30/06/2023
Valeurs brutes	1 977	-	-	-	1 977
Ecart d'acquisition MCE	1 977	-	-	-	1 977
Amortissements/dépréciations	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition MCE	-	-	-	-	-
Valeurs nettes des écarts d'acquisition	1 977	-	-	-	1 977

La société Mon courtier énergie Groupe a été constituée au mois de décembre 2021 par apport de 100% des titres de la société Mon courtier énergie.

L'écart d'acquisition n'a pas été affecté à des postes d'actifs.

La durée d'utilisation de cet écart d'acquisition est non limitée et ne fait ainsi pas l'objet d'amortissement. Il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'unité génératrice de trésorerie est constituée des filiales opérationnelles du Groupe.

Au titre de 2023, le Groupe ne reconnaît qu'une seule UGT. Si les autres activités, encore accessoires en 2023, devenaient plus importantes en 2024 et au-delà, le nombre d'UGT pour le test de dépréciation annuel sera reconsidéré.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme (5 ans) utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses opérationnelles reposent sur les niveaux de croissance de Mon courtier énergie depuis sa création. Les hypothèses financières retenues à la clôture de l'exercice dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 17,5%
- Taux de croissance à long terme 2%

Le taux d'actualisation est déterminé de la manière suivante :

- $OAT\ 10\ ans\ (2,8\%) + (Prime\ de\ risque \times Facteur\ de\ risque\ société) = 2,8\% + (7,0\% \times 2,1) = 17,5\%$

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants :

Le taux de croissance à l'infini de plus ou moins un point ;

Le taux d'actualisation, de plus ou moins deux points.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, n'entraîne pas la dépréciation de l'écart d'acquisition pour 2022. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à l'arrêté du 30/06/2023. Un nouveau test de dépréciation sera réalisé à la clôture de l'exercice 2023.

4.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	30/06/2023
Valeurs brutes	635	153	-	-	788
Frais de recherche	-	-	-	-	-
Concessions, brevets & droits similaires	-	-	-	-	-
Logiciels	634	85	-	-	719
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Marque	1	-	-	-	1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	68	-	-	68
Amortissements/dépréciations	(209)	(59)	-	-	(268)
Amt/Dép. frais de rech.	-	-	-	-	-
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-	-	-	-	-
Amt/Dép. logiciels	(209)	(59)	-	-	(268)
Amt/Dép. fonds commercial	-	-	-	-	-
Amt/Dép. marques	(0)	(0)	-	-	(0)
Amt/Dép. autres immos incorp.	-	-	-	-	-
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	426	94	-	-	519

4.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	30/06/2023
Valeurs brutes	77	23	-	-	100
Constructions	-	-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	-	-	-	-	-
Matériel de bureau	19	12	-	-	31
Matériel de transport	2	-	-	-	2
Matériel informatique	5	4	-	-	9
Autres immobilisations corporelles	50	7	-	-	58
Amortissements/dépréciations	(21)	(8)	-	-	(29)
Amt/Dép. constructions	-	-	-	-	-
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-	-	-	-	-
Amt/Dép. matériel de bureau	(8)	(3)	-	-	(11)
Amt/Dép. matériel de transport	(2)	(0)	-	-	(2)
Amt/Dép. matériel informatique	(1)	(1)	-	-	(2)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(10)	(4)	-	-	(14)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	56	15	-	-	71

4.4. Immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	30/06/2023
Valeurs brutes	110	51	(69)	-	93
Titres de participation	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	93	51	(69)	-	76
Autres immobilisations financières	17	-	-	-	17
Dépréciations	(18)	-	18	-	-
Dépréciations des titres de participation	-	-	-	-	-
Dépréciations des titres immobilisés	-	-	-	-	-
Dép. des prêts	(18)	-	18	-	-
Dép. des autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Valeurs nettes des immobilisations financières	93	51	(51)	-	93

4.5. Clients

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Valeurs brutes	6 048	2 803
Provisions pour dépréciations	-	-
Clients et comptes rattachés	6 048	2 803

Le tableau ci-dessous détaille la part des créances clients au 30/06/2023 et au 31/12/2022 par ancienneté selon date de facture :

Au 30/06/2023	Echéancier selon date de facture					
	Factures à établir	Moins de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 90 et 120 jours	Plus de 120 jours
% Solde total (6 048 k€)	60,0%	32,5%	1,6%	1,2%	0,2%	4,5%
en k€	3 626	1 968	95	74	14	271
% dépréciation	n/a	0%	0%	0%	0%	0%

Au 31/12/2022	Echéancier selon date de facture					
	Factures à établir	Moins de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 90 et 120 jours	Plus de 120 jours
% Solde total (2 803 k€)	60,1%	30,9%	3,4%	0,4%	0,9%	4,3%
en k€	1 686	865	95	11	26	120
% dépréciation	n/a	0%	0%	0%	0%	0%

Dans la filiale Mon courtier énergie, 7,8 K€ ont été enregistrées en pertes sur créances irrécouvrables au 30/06/2023 contre aucune au 31/12/2022.

4.6. Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023	31/12/2022
Valeurs brutes	1 960	556
Fournisseurs avances et acomptes versés	56	13
Fournisseurs débiteurs	-	-
Créances fiscales et sociales	1 189	382
Impôts différés actif	69	67
Etat, Impôt sur les bénéfiques	282	-
Comptes courants Groupe	-	-
Autres créances	9	19
Charges constatées d'avance - courant, non courant	354	74
Provisions pour dépréciations	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	1 960	556

4.7. Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023
ID / Déficits reportables	67
ID / Différences temporaires	-
ID / Retraitement des engagements de retraite	2
ID / Retraitement frais d'établissement	-
ID / Autres retraitements	-
Impôts différés - Actif	69

4.8. Trésorerie nette

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023	31/12/2022
Disponibilités	7 877	3 311
Trésorerie passive	-	(0)
Trésorerie nette	7 877	3 311

4.9. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/2023
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risque	163	400	(163)	-	400
Provisions pour risques	163	400	(163)	-	400
Provisions fin de carrière	1	8	-	-	9
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-
Provision pour charges	1	8	-	-	9
Provisions pour risques et charges	164	407	(163)	-	408

Le montant de la provision retraite s'établit à 8,5 K€ au 30/06/2023 contre 1,0 K€ au 31/12/22 et concerne exclusivement les filiales Mon courtier énergie et Mon courtier énergie groupe représentant la majorité des effectifs du Groupe consolidé.

4.10. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	30/06/2023
Emprunts auprès établis. de crédit	399	-	(22)	-	-	377
Crédit bail retraits	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	1	-	-	-	-	1
Concours bancaires courants	0	-	(0)	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	400	-	(22)	-	-	378

- Répartition des emprunts et dettes financières par organismes prêteurs :

o **Au 30/06/2023 :**

Organisme Preteur	Capital Souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant du au 30/06/2023 (en k€)
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	152
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	225
Solde Restant du au 30/06/2023					377

o **Au 31/12/2022 :**

Organisme Preteur	Capital Souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant du au 31/12/2022 (en k€)
Banque Populaire	65	24/07/2017	15/02/2018	15/07/2022	-
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	175
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	225
Solde Restant du au 31/12/2022					400

4.11. Dettes fournisseurs

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	1 735	809
Factures non parvenues	2 994	1 390
Fournisseurs et comptes rattachés	4 729	2 199

4.12. Autres dettes

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023	31/12/2022
Clients avances et acomptes reçus	18	12
Clients avoirs et remises	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 898	1 463
Impôts différés passif	-	-
Etat - impôts sur les bénéficiaires	9	417
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	-
Compte courants groupe passifs	-	1
Autres dettes	1	12
Produits constatés d'avance	215	92
Autres dettes et comptes de régularisation	2 141	1 999

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Production vendue de services	10 444	8 489
Autres refacturations avec marge	-	5
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	-	-
Chiffre d'affaires	10 444	8 494

La répartition du chiffre d'affaires par prestations de services est la suivante :

	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Prestation de courtage en énergie	92,0%	92,5%
Prestations de gestion des contrats d'énergies	3,3%	1,7%
Prestations d'accompagnement à la transition énergétique	2,8%	4,8%
Autres (refacturations aux licenciés de marque)	1,9%	1,0%

5.2. Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Production immobilisée	153	62
Subventions d'exploitation	-	-
Autres produits	2	0
Transferts de charges d'exploitation	6	19
Autres charges	(8)	(0)
Autres produits et charges d'exploitation nets	153	81

5.3. Achats consommés

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Achat d'études	(142)	(1)
Autres achats	(257)	(12)
Achats non stockés de matières et fournitures	(41)	(23)
Locations et charges locatives	(185)	(90)
Entretiens et réparations	(161)	(169)
Primes d'assurance	(10)	(10)
Etudes et recherches	(11)	(7)
Divers	(19)	(48)
Personnel mis à disposition	(10)	-
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(6 384)	(5 435)
Publicités	(178)	(125)
Transports	(2)	(0)
Déplacements, missions	(180)	(70)
Frais postaux	(29)	(5)
Services bancaires	(13)	(8)
Autres charges externes	(46)	(34)
Achats consommés	(7 667)	(6 037)

5.4. Impôts et taxes

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(13)	(7)
Autres impôts et taxes	(30)	(20)
CVAE	-	-
Impôts et taxes	(43)	(27)

5.5. Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Salaires et traitements	(1 265)	(800)
Charges sociales	(397)	(237)
Charges de personnel	(1 661)	(1 037)

5.6. Dotations / reprises d'amortissement & provisions d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
(Dotations) aux amortissements et provisions	(475)	(80)
Reprises aux provisions	163	2
(Dotations) / reprises aux amortissements et provisions	(311)	(78)

5.7. Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Produits financiers de participations	-	-
Autres produits financiers	1	0
Reprises sur provisions et amortissements financiers	18	-
Produits financiers	19	0
Charges d'intérêts	(3)	(6)
Pertes de change	(0)	-
Autres charges financières	-	-
Dotation aux provisions et amortissements financiers	-	-
Charges financières	(3)	(6)
Résultat financier	15	(5)

5.8. Impôts sur les bénéficiaires : ventilation impôt exigible / différé

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Impôts exigibles	(292)	(357)
Impôts différés	2	-
Impôts sur le résultat	(290)	(357)

5.9. Résultat Exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	6 mois	
	30/06/2023	30/06/2022
Produits excep. s/ exercices antérieurs	-	-
Produits de cession des actifs immobilisés	51	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	51	-
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-	-
VNC des actifs immobilisés cédés	(69)	-
Autres charges exceptionnelles	(0)	(0)
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	(69)	(0)
Résultat exceptionnel	(18)	(0)

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des CAC

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023
Audit	94
Certification des comptes	94
Services autres que la certification des comptes	-
Total des honoraires	94

6.2. Preuve d'impôt consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2023
Résultat avant impôts	912
IS théorique France et Espagne à 25%	(228)
IS attendu	(228)
Activation déficits reportables	7
Déductions permanentes	-
Autres charges non déductibles et produits non imposables	15
Déficit reportable créé sur l'exercice et non activé	(93)
Autres	4
IS réel	(294)

6.3. Ventilation des dettes financières par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/06/2023	31/12/2022
Emprunts auprès établis. de crédit	67	287	23	377	399
Crédit bail retraité	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	1	-	-	1	1
Concours bancaires courants	-	-	-	-	0
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	68	287	23	378	400

6.4. Engagement hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors-bilan au 30/06/2023.

6.5. Effectif moyen

Entité	30/06/2023	31/12/2022
MCE Angers	-	1
MCE Lyon	2	3
MCE	25	31
MCE Groupe	5	-
FOX Green	3	-
MCE Espana	9	6
Total des Effectifs	45	41

6.6. Evènements post-clôture

Non applicable au 30/06/2023.

6.7. Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

6.8. Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est le suivant :

- 262 k€ concernant l'exercice 2022.
- 97.5 k€ sur les premiers 6 mois de l'exercice 2023.

Le montant des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est inférieur à 1 k€.

Absence d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, avec l'indication des conditions consenties (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants).

3 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Bordeaux, le 18 octobre 2023
Charlie EVRARD
Président directeur général

4 INFORMATIONS GÉNÉRALES

4 | 1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®] Paris

Code ISIN : FR001400H3A0

Code Mnémonique : ALMCE

Classification : 50205020 – Professional Business Support Services

LEI : 96950004ATVK481LKN90

4 | 2 Contact

Le siège social de la Société est situé : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux

Téléphone : +33 (0) 5 57 99 15 77

Adresse électronique : contact@moncourtierenergie.com

Site internet : www.moncourtierenergie.com